

Conseil Exécutif du 29 mai 2009

**DELIBERATION N° 154-2009**

**ATTRIBUTION DE MARCHES**

**TRAVAUX DE REFECTION DES DOUCHES A LA PATINOIRE  
DE SAINT-PIERRE**

\*\*\*

**LE CONSEIL EXECUTIF DU CONSEIL TERRITORIAL  
DE SAINT-PIERRE ET MIQUELON**

VU la loi organique n° 2007-223 et la loi n° 2007-224 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'outre-mer ;

VU la délibération n° 56-06 du 31 mars 2006 portant délégation d'attributions au Bureau du Conseil Territorial ;

VU le Code des Marchés Publics, notamment ses articles 26 et 28,

VU le Budget de l'Archipel pour 2009 ;

SUR le rapport de son Président :

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A ADOPTE LA DELIBERATION DONT LA TENEUR SUIT :**

**Article 1 :** Le marché pour la réalisation des travaux de réfection des douches à la Patinoire de Saint-Pierre est attribué à l'entreprise Construction des Iles pour un montant de 23 015,46 €.

**Article 2 :** Les crédits correspondants sont imputables au budget 2009 – chapitre 23 – nature 231351 – foncion 32 - enveloppe 11875.

**Article 3 :** Le Président du Conseil Territorial est autorisé à signer les actes nécessaires à la conclusion des contrats correspondants.

**Adopté**

5 voix pour  
X voix contre  
X abstention(s)  
Membres du C.E : 8  
Membres présents : 5  
Membres votants : 5

Le Président,

Stéphane ARTANO.

